

Communiqué de presse – Paris, 29 septembre 2021

*Ne pas distribuer directement ou indirectement au Canada ou au Japon.*

*La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis, ou pour le compte ou le bénéfice de "US Persons" (tel que défini par la Regulation S sous le U.S. Securities Act de 1933) en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Pernod Ricard n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis, ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.*

## SUCCÈS DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE DE PERNOD RICARD DE 500 MILLIONS D'EUROS

Montant (EUR)	Echéance	Règlement	Coupon	Rendement	Spread Re-offer
500.000.000	4 Oct. 2029	4 Oct. 2021	0,125%	0,343%	30 bps

Pernod Ricard, dont la dette senior à long terme est notée Baa1 (outlook stable) par Moody's et BBB+ (outlook stable) par Standard & Poor's, a procédé ce jour à une émission obligataire libellée en euro pour un montant de 500 millions d'euros en une tranche de 8 ans.

Les conditions de marché favorables et la réaction positive des investisseurs à l'annonce de l'émission ont permis à Pernod Ricard de placer ces obligations à un coupon de 0,125%.

Le produit net de cette émission obligataire sera affecté aux besoins généraux de Pernod Ricard, et notamment au remboursement total de la souche obligataire d'un montant de 500 millions d'euros arrivant à échéance en septembre 2023 et portant intérêt au taux annuel de 1,875% par exercice du *make-whole call*.

Les obligations ont été placées auprès d'investisseurs qualifiés.

L'admission des obligations à la cotation sera demandée auprès d'Euronext Paris.

Les obligations devraient être notées Baa1 par Moody's et BBB+ par Standard & Poor's.

## **A propos de Pernod Ricard**

*Pernod Ricard est le No 2 mondial des Vins et Spiritueux, avec un chiffre d'affaires consolidé de 8 824 millions d'euros en FY21 2021. Né en 1975 du rapprochement de Ricard et Pernod, le Groupe s'est développé tant par croissance interne que par acquisitions : Seagram (2001), Allied Domecq (2005) et Vin&Sprit (2008). Pernod Ricard, qui possède 16 marques dans le top 100 des marques de spiritueux, dispose de l'un des portefeuilles les plus prestigieux du secteur avec notamment la vodka Absolut, le pastis Ricard, les Scotch Whiskies Ballantine's, Chivas Regal, Royal Salute et The Glenlivet, l'Irish Whiskey Jameson, le cognac Martell, le rhum Havana Club, le gin Beefeater, la liqueur Malibu, les champagnes Mumm et Perrier-Jouët ainsi que les vins Jacob's Creek, Brancott Estate, Campo Viejo et Kenwood. Les marques de Pernod Ricard sont distribuées dans plus de 160 marchés dont 73 par ses propres forces de vente. L'organisation décentralisée du groupe permet à ses 19 000 employés d'agir en tant que véritables ambassadeurs de sa vision de « Créateurs de Convivialité ». Réaffirmée par son plan stratégique « Transform and Accelerate » déployé en 2018, la stratégie de Pernod Ricard se concentre sur les investissements à long terme et une croissance profitable pour tous ses actionnaires. Le groupe reste fidèle à ses trois valeurs fondatrices : l'esprit entrepreneur, la confiance mutuelle et l'éthique, comme illustré par notre feuille de route à 2030 Sustainability & Responsibility, « nous préservons pour partager » en accord avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. En reconnaissance de son engagement constant en faveur du développement durable et la consommation responsable, Pernod Ricard a reçu la médaille d'or d'Ecovadis. Pernod Ricard est également une entreprise membre du LEAD Global Compact des Nations Unies.*

*Pernod Ricard est coté sur Euronext (Mnémo : RI ; Code ISIN : FR0000120693) et fait partie des indices CAC 40 et Eurostoxx 50.*

## **Contacts**

Julia Massies / Directrice Communication Financière et Relations Investisseurs	+33(0)1 70 93 17 03
Charly Montet / Responsable Relations Investisseurs	+33(0)1 70 93 17 13
Emmanuel Vouin / Responsable Engagement Externe	+33(0)1 70 93 16 34

## **Information au public**

AUCUNE COMMUNICATION ET AUCUNE INFORMATION CONCERNANT L'OFFRE PAR PERNOD RICARD DES OBLIGATIONS NE PEUT ÊTRE DIFFUSÉE AU PUBLIC DANS UNE JURIDICTION OÙ UN ENREGISTREMENT OU UNE APPROBATION EST REQUIS. AUCUNE MESURE N'A ÉTÉ OU NE SERA PRISE DANS UNE JURIDICTION OÙ DE TELLES MESURES SERAIENT REQUISES. L'OFFRE ET/OU LA SOUSCRIPTION DES OBLIGATIONS SONT SOUMISES À DES RESTRICTIONS LÉGALES OU RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES DANS CERTAINES JURIDICTIONS. PERNOD RICARD N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VIOLATION DE CES RESTRICTIONS PAR UNE QUELCONQUE PERSONNE.

LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS ET NE SAURAIT ÊTRE CONSIDERÉ COMME CONSTITUANT UNE OFFRE AU PUBLIC OU COMME DESTINÉ À SOLLICITER L'INTERÊT DU PUBLIC EN FRANCE, AUX ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION EN VUE D'UNE OPÉRATION PAR OFFRE AU PUBLIC.

LA DIFFUSION DE CE DOCUMENT PEUT, DANS CERTAINS PAYS, FAIRE L'OBJET D'UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE. LES PERSONNES EN POSSESSION DU PRÉSENT DOCUMENT DOIVENT S'INFORMER DES ÉVENTUELLES RESTRICTIONS LOCALES ET S'Y CONFORMER.

LE PRÉSENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL OU UN PROSPECTUS AU SENS DU RÉGLEMENT PROSPECTUS 2017/1129 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 JUIN 2017 (LE « RÉGLEMENT PROSPECTUS UE »). LE PRÉSENT DOCUMENT ET LES VALEURS MOBILIÈRES VISEES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES OU VENDUES EN FRANCE, CONFORMEMENT À L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER QU'À DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS TEL QUE CE TERME EST DÉFINI À L'ARTICLE 2(E) DU RÉGLEMENT PROSPECTUS UE.

S'AGISSANT DES ÉTATS MEMBRES DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, AUCUNE ACTION N'À ÉTÉ ENTREPRISE ET NE SERA ENTREPRISE À L'EFFET DE PERMETTRE UNE OFFRE AU PUBLIC DES VALEURS MOBILIÈRES OBJET DE CE COMMUNIQUÉ RENDANT NECESSAIRE LA PUBLICATION D'UN PROSPECTUS DANS UN ÉTAT MEMBRE.

EN CONSÉQUENCE, LES VALEURS MOBILIÈRES NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES ET NE SERONT OFFERTES DANS AUCUN DES ÉTATS MEMBRES, SAUF CONFORMEMENT AUX DÉROGATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE 1(4) DU RÉGLEMENT PROSPECTUS OU DANS LES AUTRES CAS NE NECESSITANT PAS LA PUBLICATION PAR LA SOCIÉTÉ D'UN PROSPECTUS AU TITRE DE L'ARTICLE 3 DU RÉGLEMENT PROSPECTUS ET/OU DES RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES DANS CET ÉTAT MEMBRE. CE COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE NI UNE OFFRE DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT, NI LA SOLLICITATION D'UN ORDRE D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION, DES VALEURS MOBILIÈRES AUX ÉTATS-UNIS. DES VALEURS MOBILIÈRES VISEES DANS LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉES CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ (LE « SECURITIES ACT ») ET NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES, VENDUES OU DISTRIBUÉES AUX ÉTATS-UNIS OU POUR LE COMPTE OU LE BÉNÉFICE DE « US PERSONS » EN L'ABSENCE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DU U.S. SECURITIES ACT OU DE DISPENSE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DU U.S. SECURITIES ACT.